



## **Forêt des Cent Acres : consolidation d'un corridor écologique pour le Parc de la Gatineau**

**Québec, le 7 décembre 2022** – La Fondation de la faune du Québec est heureuse d'avoir contribué à l'acquisition, par Action Chelsea pour le respect de l'environnement (ACRE), d'un terrain de 40.46 hectares situé au cœur du corridor écologique nord-est du parc de la Gatineau. La propriété –connue sous le nom de Forêt des Cent Acres, qui a été identifiée comme une priorité de conservation par la Commission de la Capitale nationale du Québec, est située à l'intérieur d'un corridor écologique reliant le Parc de la Gatineau à la rivière Gatineau. Ce corridor écologique, essentiel à la viabilité à long terme des populations fauniques, permet à la faune de se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur du parc.

La propriété, d'une valeur écologique indéniable, est composée de divers milieux forestiers et humides au sein desquels on retrouve un réseau de sentiers récréatifs pour la pratique d'activités de plein air non motorisées. Elle abrite notamment un peuplement de thuya occidental et de pruche du Canada, des essences s'étant raréfiées à l'échelle du Québec au cours des dernières décennies. Plusieurs espèces animales fréquentent également la forêt, dont le cerf de Virginie, le lièvre d'Amérique, le pékan, le renard roux, le lynx du Canada, la martre d'Amérique et l'ours noir. On y dénombre aussi une trentaine d'espèces d'oiseaux.

La région où se trouve la Forêt des Cent Acres subit une forte pression de développement, notamment dans les villages de Chelsea et de Wakefield et leurs périphéries. La valeur des propriétés a augmenté considérablement et de nouveaux développements sont en cours de construction ou proposés sur la plupart des terrains vacants de la région.

De plus, la propriété se trouvait dans un secteur pouvant faire l'objet de développement immobilier. Le propriétaire avait d'ailleurs déjà reçu des offres d'achat en vue de projets d'aménagements qui auraient eu des impacts majeurs sur les habitats fauniques de la propriété et sur son rôle fonctionnel de corridor écologique du Parc de la Gatineau.

L'acquisition de la Forêt des Cents Acres est la première phase d'un vaste projet de conservation de ACRE qui vise à assurer la protection des corridors écologiques du parc de la Gatineau. L'organisme entend travailler en partenariat avec les promoteurs de la région pour préserver une grande partie des plus de 200 hectares de forêt qui sont répartis entre la carrière Morrison et le village de Wakefield, et dans tous les corridors écologiques liés au parc de la Gatineau.

« La Forêt des Cent Acres est un habitat central, de haute qualité, pour de nombreuses espèces présentes dans les forêts mixtes du nord. La protection de ce corridor écologique contribuera à assurer la pérennité de la faune », mentionne Christine Bélanger, gestionnaire principale, programmes et développement à la Fondation de la faune du Québec.

« ACRE est fier de travailler étroitement avec la communauté de Wakefield et les citoyens et citoyennes de l'Outaouais pour protéger l'environnement et assurer l'accès à la nature aux communautés locales. La Forêt des



Cent Acres réunit presque toutes nos préoccupations en conservation : protections des corridors écologiques, restauration des forêts, aménagements de vieux prés et d'autres habitats, accès à la nature, et stockage de carbone. », souligne Bronwyn Rayfield, administratrice d'ACRE.

« Nous sommes fiers d'appuyer nos partenaires dans la protection des territoires comme la Forêt des Cents Acres, qui contribuent par le fait même à bonifier notre réseau d'aires protégées dans le sud du Québec, là où la biodiversité est la plus riche et où les pressions de développement sont les plus grandes. Possédant une valeur écologique indéniable et située dans une région qui connaît une grande pression de développement, cette forêt, qui sera maintenant protégée, est un excellent exemple de réussite », indique le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides, M. Benoit Charette.

L'acquisition de la forêt des Cent Acres a été facilitée, en partie, grâce au programme [Protéger les habitats fauniques – volet I Protection](#) de la Fondation de la faune, ainsi que par le [Projet de partenariat pour les milieux naturels \(PPMN\)](#) de Conservation de la nature Canada (CNC), projet pour lequel le gouvernement du Québec a octroyé une aide financière de plus de 53 millions de dollars sur quatre ans. Rappelons que le programme [Protéger les habitats fauniques – volet I Protection](#) a pour objectif de soutenir les initiatives de protection des habitats à haute valeur faunique par la conclusion d'ententes de conservation ayant une portée juridique avec des propriétaires de terres privées.

– 30 –

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

[Action Chelsea pour le respect de l'environnement](#) est, entre autres, un organisme de bienfaisance enregistré (land trust) à but non lucratif composé de citoyens intéressés à travailler vers une communauté respectueuse de l'environnement. ACRE travaille en collaboration avec le Parc de la Gatineau afin de faciliter l'acquisition de propriétés incluses dans les corridors écologiques identifiés par le Parc.

Conservation de la nature Canada (CNC) est la force rassembleuse au pays pour la sauvegarde de la nature. Par la conservation permanente de vastes territoires, CNC apporte des solutions à la double crise du déclin rapide de la biodiversité et des changements climatiques. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d'entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. Depuis 1962, CNC a mobilisé la population canadienne pour conserver et restaurer plus de 15 millions d'hectares. Au Québec, près de 50 000 hectares ont été protégés. CNC est un organisme de bienfaisance enregistré. Avec la nature, CNC crée un mode prospère. Pour en savoir plus : [conservationdelanature.ca](http://conservationdelanature.ca).

[Le Projet de partenariat pour les milieux naturels \(PPMN\)](#) est une subvention de plus de 53 millions de dollars échelonnée sur quatre ans, accordée par le gouvernement du Québec à Conservation de la nature Canada. Il prévoit, par l'établissement de partenariats financiers avec les organismes de conservation de la province, un soutien à la réalisation d'initiatives de conservation volontaire en vue d'assurer la protection de milieux naturels



Fondation de la faune du Québec

d'intérêt. Le PPMN vise ainsi à développer et à consolider le réseau québécois d'aires protégées situées en terres privées.

**Informations :**

M<sup>me</sup> Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

418 575-5728

[mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca](mailto:mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca)